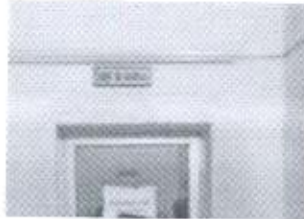


IMPORTATION Lait (Bamako)

Etape 32 Payer les frais de Travail Supplémentaire

Cette étape est généralement accomplie par un(e) : commissionnaire agréé

Où devez vous aller ?



Entité en charge

 DIRECTION RÉGIONALE DES
DOUANES/ BUREAU
SECONDAIRE DE DIBOLI

Diboli

Service concerné

BUREAU CHEF DE BUREAU

 Lun: 07:30-12:30, 13:30-21:00
 Mar: 07:30-12:30, 13:30-21:00
 Mer: 07:30-12:30, 13:30-21:00
 Jeu: 07:30-12:30, 13:30-21:00
 Ven: 07:30-12:30, 14:30-21:00
 Sam: 07:30-12:30, 13:30-21:00
 Dim: 07:30-12:30, 13:30-21:00

Personne responsable

 MARIHIRÉ COULIBALY ET
HAMANE AG MOHAMED

Agents douanes

 Tel: (00223) 76-27-85-08,
(00223) 76-01-54-04

Qu'allez vous obtenir ?

1. Reçu pour le paiement du Travail Supplémentaire

Que devez vous fournir ?

1. Demande de travail supplémentaire signée (original)
2. Déclaration de transit sénégalaise (original)

Combien ça coûte ?

Détails du coût

Hypothèse

FCFA 10,000

pour le Travail Supplémentaire

 Moyens de paiements acceptés: en espèces
 Il s'agit du montant par cargaison

Combien de temps ça dure ?

Files d'attente: Max. 5mn

Temps au guichet: Max. 5mn

Pourquoi est-ce obligatoire ?

1. Arrêté 07-0839/MEF-SG
Articles 3, 6, 8, 9, 18

Bon à savoir

Le commissionnaire agréé paie le TS et laisse tout le dossier à l'agent de la brigade. L'agent de la brigade remet le dossier au chef de bureau, pour procéder au contrôle documentaire.

Une fois le contrôle documentaire établi (étape interne), le chef de bureau remet le dossier au chef de brigade qui organise avec ses agents le contrôle physique des marchandises, en présence du commissionnaire.

En cas de problème : Chef du Bureau de Diboli

**Entité en charge**

DIRECTION RÉGIONALE DES
DOUANES/ BUREAU
SECONDAIRE DE DIBOLI

Diboli

Service concerné

CHEF DU BUREAU DE DIBOLI

Lun: 07:30-12:30, 13:30-21:00
Mar: 07:30-12:30, 13:30-21:00
Mer: 07:30-12:30, 13:30-21:00
Jeu: 07:30-12:30, 13:30-21:00
Ven: 07:30-12:30, 14:30-21:00
Sam: 07:30-12:30, 13:30-21:00
Dim: 07:30-12:30, 13:30-21:00

Personne responsable

OUMAR KASSAMBARA

Chef de Bureau
Tel: (00223) 66-72-57-66,
(00223) 76-11-59-56
Courriel:
kassambaraoumar@yahoo.fr



Entité en charge: *Bureau des Douanes de Diboli*

Certifié par: *Oumar Kassambara*

Date/Signature: *22/07/2016*

